

RÉGLEMENT

CONCOURS PHOTO GRAND-EST 2019

« CAPTURE TON PATRIMOINE INDUSTRIEL »

■ CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est **gratuit et ouvert aux jeunes de 12 à 20 ans***. Il comprend deux catégories : 12-15 ans et 16-20 ans.

Le principe de ce concours est de prendre 1 photographie, couleur ou noir et blanc représentant **le patrimoine industriel, d'hier et d'aujourd'hui, en région Grand Est** et de l'accompagner d'un court texte explicatif. Le patrimoine industriel de la région est varié : secteurs automobiles, métallurgiques, textiles, exploitation de ressources, agro-alimentaire, chimie... Et les angles d'approche sont nombreux : machines, ateliers, usines, lieux de vie...

Une seule photo par participant est acceptée.

■ CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

- La photographie devra être accompagnée d'un titre (moins de 7 mots) et d'un texte court (de 30 à 50 mots) motivant le choix du sujet.
- La photographie devra être envoyée au format « TIFF » ; « JPEG » ou « PNG » en pièce jointe d'un courriel (pour les fichiers lourds il est recommandé d'utiliser une plateforme d'envoi telle que Wetransfer, Smash, TransferNow...).
- La taille de la photo devra être de bonne qualité : au moins 3000 pixels pour le côté le plus long de la photo, résolution minimum 72 dpi.
- Les formats horizontal, vertical, carré ou panoramique sont également acceptés
- Le nom du fichier devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg ».

■ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant **affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale**. Si la photographie représente d'autres personnes, le participant devra avoir obtenu préalablement **l'autorisation écrite de cette ou de ces personnes** (ou du représentant légal pour le mineurs).

Les dossiers de participation seront à adresser **jusqu'au 10 avril minuit, au Centre pour l'Unesco Louis François**, par mail à : photo@centre-unesco-troyes.org

Le corps de l'email comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue
- Un titre (moins de 7 mots)
- Un texte court de 30 à 50 mots
- Le nom et prénom du participant
- La catégorie dans laquelle il concourt (12-15 ans ou 16-20 ans)*

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider sa participation.

**Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur) à transmettre par mail en même temps que l'envoi de la photographie.*



Les dossiers **ne respectant pas strictement les conditions de participation seront éliminés.**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photographie :

- ne respectant pas le thème du concours
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)
- vulgaire
- diffamatoire
- en contradiction avec les lois en vigueur
- contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public
- faisant appel à la haine raciale
- violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité (nom, image etc...).

■ RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX

Les résultats du concours et les photos gagnantes seront publiés le 26 avril, à l'occasion de la semaine de l'industrie sur les pages Facebook du Centre pour l'Unesco et de l'Andra :

<https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes> - <https://www.facebook.com/andra.france/>

La cérémonie de remise des prix aura lieu **le 25 mai 2019 à l'Espace Argence à Troyes** lors de la rencontre internationale d'arts plastiques pour la jeunesse : « Graines d'artistes du monde entier ».

Un mail d'invitation sera envoyé aux participants.

Pour chaque catégorie, seront décernés :

1^{er} prix : un appareil photo de type reflex et un abonnement d'un an au magazine Polka.

2^{ème} prix : un stage avec un photographe professionnel.

Prix de l'originalité : un bon pour des tirages photos.

Le jury est souverain dans le choix des présélections et des lauréats.

Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il lui sera possible de retirer son lot au siège du Centre pour l'Unesco Louis François, ou bien il lui sera expédié, sous un délai d'un mois après la remise officielle. **

*** Dans ce cadre, les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation du colis lors de l'envoi de celui-ci.*

■ DROIT D'AUTEUR ET EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Les photographies reçues, primées ou non, **seront exposées lors de « Graines d'artistes du monde entier » du 21 au 25 mai 2019.** Ces photos pourront ensuite faire l'objet d'expositions ultérieures.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise les organisateurs **à reproduire et à diffuser son œuvre dans le monde entier, sous toute forme, par tous moyens et sur tous supports tant actuels que futurs, pour la promotion, information et/ou communication.** La photographie sera toujours accompagnée du nom de l'auteur.***

****Chaque participant reconnaît être conscient que la diffusion de sa photographie par les organisateurs offre à des tiers l'opportunité de la rediffuser et ce sans que cette rediffusion représente un non-respect des organisateurs du présent règlement.*

Le Centre pour l'UNESCO s'engage à conserver toutes participations du concours « Capture ton patrimoine industriel » 2019.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.

